



CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 13 NOVEMBRE 2023

Délibération n° CA 33/2023

Portant sur le rapport relatif aux virements de crédits du chapitre des dépenses imprévues

Le Conseil d'Administration de l'Office des Transports de la Corse s'est réuni le 13 novembre 2023 à 10h00 sous la présidence de Madame Flora Mattei, Conseillère Exécutive, Présidente de l'Office des Transports de la Corse, en visioconférence via Teams.

Membres présents :

Mme MATTEI Flora	Conseillère Exécutive, Présidente de l'OTC
Mme ANTONINI Danielle	Conseillère de l'Assemblée de Corse
M. BICCHIERAY Didier	Conseiller de l'Assemblée de Corse
M. DE PERETTI Nicolas	Représentant le syndicat CFDT
Mme FERRI Evelyne	Représentant le syndicat CGT
M. LECCIA Jean-Baptiste	Représentant le syndicat FO
M. LUCCIONI Don Joseph	Conseiller de l'Assemblée de Corse
Mme MARCHETTI Sandra	Conseillère de l'Assemblée de Corse
Mme NICOLAI MARCELLINI Marie-Désirée	Représentant le syndicat STC
Mme PIETRI Véronique	Conseillère de l'Assemblée de Corse
M. SAVELLI Jean-Michel	Conseiller de l'Assemblée de Corse
M. SAVELLI Joseph	Conseiller de l'Assemblée de Corse
M. TROJANI Paul	Représentant la CCI de la Haute Corse
M. VALDRIGHI Hervé	Conseiller de l'Assemblée de Corse

Membres ayant donné pouvoir :

M. ACQUAVIVA Jean-Félix	Conseiller de l'Assemblée de Corse
Mme BASTIANI Angèle	Présidente de l'ATC
Mme BOZZI Valérie	Conseillère de l'Assemblée de Corse
M. GIOVANNANGELI Dominique	Représentant l'URAF de Corse
Mme MAUPERTUIS Marie-Antoinette	Présidente de l'Assemblée de Corse
M. MELA Georges	Conseiller de l'Assemblée de Corse
M. PANZANI Jean-Paul	Conseiller de l'Assemblée de Corse
M. QUASTANA Paul	Conseiller de l'Assemblée de Corse
M. VANNI Hyacinthe	Conseiller de l'Assemblée de Corse

Membres absents ou excusés :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-330355751-20231113-DELIB33-2023-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/11/2023

M. ARRIGHI Pierre

M. BENZONI Joseph

M. BINDINELLI Jacques

M. CASTELLI Antoine

Mme LEBOMIN Vanina

M. MIAS Patrick

Mme TIBERI Julia

M. VENTURI Jean-Marc

Représentant la Chambre d'Agriculture 2A

Représentant la CCI de la Corse du Sud

Représentant le syndicat SPTC

Représentant le syndicat CGC

Conseillère de l'Assemblée de Corse

Représentant la CRMA de Corse

Conseillère de l'Assemblée de Corse

Représentant la Chambre d'Agriculture 2B

Membre de plein droit :

M. Amaury De Saint-Quentin, Préfet de Région, Préfet de la Corse du Sud, représenté par M. Alexandre LALLEMENT, chargé de mission mobilités-énergie au Secrétariat Général pour les Affaires de Corse.

Membres avec voix consultative :

M. SANTONI Jean-François

Directeur Général de l'OTC

Mme STAEBLER Martine

Payeur de Corse

Assisté de plein droit à la réunion du Conseil d'Administration :

Mme TOMASI Muriel représentant le Directeur Général des Services de la Collectivité de Corse au titre de la Tutelle

Le Conseil d'Administration de l'Office des Transports de la Corse

- Vu le code général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.4421-1 à L.4426-1,
- Vu la délibération n° 92/21 AC de l'Assemblée de Corse du 26 mai 1992 portant adoption des statuts de l'Office des Transports de la Corse,
- Vu la délibération n° 95/03 AC de l'Assemblée de Corse du 9 février 1995 portant modification des statuts de l'Office des Transports de la Corse,
- Vu la délibération n° 02/427 AC de l'Assemblée de Corse du 18 décembre 2002 relative aux agences et offices de la Collectivité Territoriale de Corse et portant modification des statuts de ces établissements publics,
- Vu la délibération n° 21/117 AC de l'Assemblée de Corse du 1^{er} Juillet 2021 portant élection du Président du Conseil Exécutif de Corse et des Conseillers Exécutifs,
- Vu l'arrêté n° 21/005 CE du Président du Conseil Exécutif de Corse du 6 Juillet 2021 portant désignation de Madame Flora MATTEI, Présidente de l'Office des Transports de la Corse,
- Vu la délibération n° 21/129 AC de l'Assemblée de Corse du 22 Juillet 2021, portant désignation des représentants de l'Assemblée de Corse au sein des organismes divers,
- Vu l'arrêté n° 21/177 CE du Président du Conseil Exécutif de Corse en date du 14 Septembre 2021 portant désignation des membres du Conseil d'Administration de l'Office des Transports de la Corse,
- Vu l'arrêté n° 22/092 CE du Président du Conseil Exécutif de Corse en date du 15 Mars 2022 portant désignation des membres du Conseil d'Administration de l'Office des Transports de la Corse,

- Vu l'arrêté n° 22/972 CE du Président du Conseil Exécutif de Corse en date du 6 ~~Decembre 2022~~ portant désignation des membres du Conseil d'Administration de l'Office des Transports de la Corse,
- Vu l'arrêté n° 23/031 CE du Président du Conseil Exécutif de Corse en date du 7 Février 2023 portant désignation des membres du Conseil d'Administration de l'Office des Transports de la Corse,
- Vu l'arrêté n° 23/556 CE du Président du Conseil Exécutif de Corse en date du 7 Septembre 2023 portant désignation des membres du Conseil d'Administration de l'Office des Transports de la Corse,
- Vu le rapport relatif aux virements de crédits du chapitre des dépenses imprévues en date du 13 novembre 2023.

**Le Conseil d'Administration de l'Office des Transports de la Corse,
Après en avoir délibéré,**

ARTICLE 1^{er} :

Prend acte du rapport relatif aux virements de crédits du chapitre des dépenses imprévues.

ARTICLE 2 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de l'Office des Transports de la Corse ainsi qu'au recueil des actes administratifs de la Collectivité de Corse.

Fait à Ajaccio, le 13 novembre 2023

Flora MATTEI

